



U.ME.SPE

UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES
79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01 40.54.00.66.
email : umespe@club-internet.fr - www.umespe.com

PARIS, le 2 juin 2003

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'U.ME.SPE interpelle le Premier Ministre

L'U.ME.SPE. / C.S.M.F. s'inquiète de l'absence de réponse concrète à la situation financière des médecins spécialistes, en particulier ceux du secteur 1, après un blocage historique des honoraires depuis plus de huit ans, avec aucune réponse positive au cours de ces douze derniers mois.

L'U.ME.SPE. / C.S.M.F. ne pourra continuer à répondre au pacte de confiance proposé par Jean-François Mattei, si le Ministre de la Santé n'a pas les moyens financiers d'une nouvelle politique basée sur la confiance et non plus sur les sanctions.

L'U.ME.SPE. / C.S.M.F. regrette que pour des raisons tactiques, le gouvernement n'ait pas pesé de toute son influence sur la politique des Caisses d'Assurance Maladie pour qu'elles proposent une convention acceptable à l'ensemble des médecins libéraux.

L'U.ME.SPE. / C.S.M.F rappelle que l'échec des négociations est celui de Jean-Marie Spaeth et qu'elle ne tolérera pas que des pénalités financières soient imposées aux seuls médecins spécialistes.

L'U.ME.SPE. / C.S.M.F souligne la gravité des mouvements de déconventionnement qui traduisent le désespoir des médecins spécialistes libéraux.

L'U.ME.SPE. / C.S.M.F fait remarquer que l'absence de maîtrise des dépenses de santé est liée essentiellement à la mauvaise volonté des Caisses qui n'ont pas voulu mettre en place, avec nous, les outils de la maîtrise médicalisée depuis près de dix ans.

L'U.ME.SPE. / C.S.M.F demande au Premier Ministre, Jean-Pierre Raffarin, d'appliquer la politique de santé du candidat Jacques Chirac et de répondre à travers le règlement conventionnel minimal, à notre demande d'espace de liberté tarifaire basé sur une meilleure coordination des soins.

L'U.ME.SPE. / C.S.M.F appelle tous les médecins spécialistes libéraux à participer à la journée santé libérée du mercredi 11 juin et à organiser dès à présent leur agenda professionnel pour renouveler, jusqu'à obtention de satisfaction de nos justes revendications, les mercredis du D.E.